

Charte de la Plate-forme d'Échanges Solidaires

Cette plate-forme web collaborative d'échanges solidaires a pour objet :

- de stimuler le développement d'activités économiques d'initiatives locales, monétaires ou non, favorisant la coopération, le partenariat et l'action citoyenne.

Ce développement doit être au service d'une meilleure qualité de vie pour tous et de la préservation des ressources naturelles en activant des solidarités :

- entre individus d'un territoire,
- entre territoires
- entre activités.

Acceptant le principe de démarche de progrès, les structures inscrites sur la plate-forme :

- s'engagent à évaluer leurs pratiques sociales, économiques, environnementales et de gouvernance dans un esprit de transparence et acceptent le principe de droit de regard des membres de la plate-forme.

Ces structures deviennent alors de fait collaboratrices à part entière de la plate-forme.

Par ailleurs la plate-forme est ouverte à toute annonce d'échanges solidaires émanant de structure ou personne physique inscrites ou non sur la plate-forme. Les critères pour l'inscription des structures comme pour les échanges solidaires sont basés sur les piliers du développement durable :

- Efficacité sociale
- Impact environnemental
- Mode de gouvernance
- Performance économique

Le collectif mobilisé sur la base de l'ensemble des parties prenantes du projet procède à l'ensemble des choix de construction et de gestion de la plate-forme dans un esprit constructif de force de proposition et de partage et dans le respect de la confidentialité des échanges.

Le CREDIS assume la gestion des conventions financières pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2010 en organisant des rencontres, en rendant compte aux collaborateurs de l'avancée du projet, en éditant bilans et évaluations.